



---

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE  
MRC DES ETCHÉMINS  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

# AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière et de la Municipalité de Saint-Magloire :

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe, et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h :

- 14 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1<sup>er</sup> avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet (mardi)
- 5 août
- 3 septembre (mardi)
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Donné à Saint-Magloire ce 4 décembre 2018.

Dany Robert, Directrice générale et secrétaire-trésorière



# *Municipalité de Saint-Magloire*

---

-----

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Dany Robert, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare solennellement que j'ai publié l'AVIS ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à la salle municipale, le 4 décembre 2018.

Dany Robert,  
Directrice générale/ secrétaire trésorière